



Participation financière d'un parent

Par **Eido**, le **07/11/2011** à **23:44**

Bonjour,rrnrJ'ai 22 ans, je vis chez mon père depuis Septembre 2005. rnJe vivais avec ma mère et mon beau-père mais cette dernière ayant des troubles mentaux de type cyclothymiques nuisant à mon bien-être je suis partie habiter avec mon papa le jour où j'ai eu le courage de me confronter à elle.rnlls n'ont jamais été mariés donc aucun juge n'est intervenu pour appliquer quoi que se soit.rnrnElle a fini par plus ou moins ignorer mon existence, un chèque pour mon anniversaire et voilà. J'ai plusieurs fois voulu lui donner une chance, car je ne suis pas rancunière, mais elle m'a énormément déçue à chaque fois.rnrnLà je reviens d'un séjour chez elle surtout pour voir mes demis petits frère et soeur, et ça a été affreux. rnElle a voulu faire croire à mon père au téléphone que c'est moi qui était perturbée, et elle m'a accusé des troubles dont elle souffre elle! rnJe sais qu'elle préfèrerait que je n'existe pas, mais elle m'a conçu et je suis bel et bien là.rnJe ne veux pas qu'elle me renie sans en payer les conséquences, voilà pourquoi je voudrais qu'elle me verse une pension, étant donné que je fais mes études et que je ne suis plus à sa charge depuis 2005 et que ni moi ni mon père n'avons demandé quoi que se soit avant.rnrnAutres informations qui pourraient vous servir :rrnrDepuis le Bac en 2008 je me suis inscrite en fac deux fois, puis me suis remise en question etc, jusqu'à trouver cette opportunité de faire ce BTS en correspondancerrrnMon père a convaincu ma mère de me payer l'année, elle a donc payé 400 euros pour cette année scolaire et mon père 200 euros.rnrnElle n'a pas de revenus mais est mariée avec mon beau-père qui gagne très bien sa vie (et accessoirement qui va se préparer à divorcer, vu qu'elle nuit et fait du mal à tous les gens qui l'entourent - mes demis frère et soeur vivant avec elle compris.)rrnrJe sais qu'il y a beaucoup de choses à prendre en compte et que j'expose deux sortes de problèmes, mais j'aimerais savoir si je suis dans mes droits à lui réclamer ce qui, pour moi, m'est dû...rrnrMerci beaucoup par avance

Par **mimi493**, le **07/11/2011 à 23:52**

Elle a quand même payé une partie de vos études, elle n'y était pas obligée.
Les revenus de son mari baissent ces charges augmentant son revenu disponible, mais comme son revenu est nul, ça fait toujours 0 en diminuant ses charges.
Vous risquez de ne rien obtenir en pension et pire, elle peut proposer de vous héberger et vous entretenir chez elle, la dispensant de toute pension, tout en refusant ensuite de payer vos études par correspondance

Par **Eido**, le **07/11/2011 à 23:59**

Merci pour cette réponse rapide.
Donc si je comprend bien, elle m'a mise au monde et elle peut m'ignorer et ne faire aucun geste financier dans le futur...
La proposition d'hébergement ne rimerait à rien puisque je loge déjà chez mon père.
Quant au refus de payer ma prochaine année d'étude, puisque c'est - à la base - l'argent de mon beau-père avec qui j'ai d'excellentes relations, ça n'est pas envisageable.
Ah et non elle n'était pas obligée de payer cette année d'étude, mais ça lui fait une belle jambe, puisque, une fois de plus, ça n'est pas son propre argent qu'elle dépense, elle s'en fiche pas mal, c'est juste pour ne pas se mettre mon beau-père et mon père à dos.

Par **mimi493**, le **08/11/2011 à 00:19**

[citation]Donc si je comprend bien, elle m'a mise au monde et elle peut m'ignorer et ne faire aucun geste financier dans le futur...[/citation] a votre majorité, elle n'a qu'une obligation alimentaire si vous êtes dans le besoin et qu'elle en a les moyens. C'est ça la majorité aussi.
[citation]La proposition d'hébergement ne rimerait à rien puisque je loge déjà chez mon père. [/citation] mais c'est la loi. Le parent sollicité pour une pension alimentaire d'un enfant majeur en est dispensé s'il propose d'entretenir l'enfant à son domicile. ça serait alors à votre père de vous payer une pension alimentaire.
[citation]ça n'est pas son propre argent qu'elle dépense, elle s'en fiche pas mal, [/citation] donc quel intérêt de demander une pension, puisque ça ne serait pas son propre argent et qu'elle s'en ficherait pas mal ?

Par **Eido**, le **08/11/2011 à 00:29**

Merci encore pour ces réponses.
Et pour répondre à votre question, puisque je n'ai pas son amour ni son attention, c'est la seule chose que je peux prendre de ma mère.
C'est vrai, c'est bête puisque c'est indirectement son argent, mais je me sens vide, trahie et dans l'injustice.
Je veux qu'elle paye ce qu'elle m'a/me fait subir.

Par **mimi493**, le **08/11/2011 à 00:33**

Oui, ça on avait compris mais l'amour n'est pas dans la loi et un parent a le droit de ne pas aimer son enfant. On ne peut pas légiférer sur l'amour.
Pire, elle pourra à son tour, exiger une pension alimentaire, si agée, elle est dans le besoin.
Votre meilleure façon de vous venger c'est d'avoir un métier qui vous plait, ensuite une famille, être heureuse, parce que ça, ça la mettra en rage :)
Gardez de bonnes relations avec votre beau-père, voyez s'il peut vous aider un peu

Par **Eido**, le **08/11/2011** à **09:24**

Merci pour votre aide.